NATIONS UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/868
10 août 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 10 AOÛT 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de transmettre le rapport ci-joint sur la présence de sécurité internationale au Kosovo, portant sur la période du 1er au 27 juillet 1999.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

ANNEXE

Rapport mensuel au Conseil de sécurité des Nations Unies
sur les opérations de la KFOR

1. Durant la période examinée (1er au 27 juillet), d'importantes modifications sont intervenues dans la taille, la composition et le mouvement des forces. Les effectifs de la KFOR ont augmenté d'environ 50 % depuis le dernier rapport soumis à l'Organisation des Nations Unies. Au 27 juillet, l'effectif total des troupes sur le théâtre s'élevait à 42 784 hommes.

2. L'Allemagne, le Canada, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, la République tchèque, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Turquie ont achevé leur déploiement sur le théâtre. L'avant-garde danoise se déploie actuellement avec le contingent portugais. La Belgique et la Norvège ne se sont pas encore déployées. Le déploiement devrait être achevé pour la fin du mois de septembre.

3. Un grand nombre de nations partenaires et non partenaires doivent participer à la KFOR. La Fédération de Russie a déployé actuellement 3 017 hommes sur un effectif total de 3 600. Les éléments russes qui avaient quitté temporairement la SFOR pour se rendre à l'aéroport de Pristina ont maintenant regagné la Bosnie pour reprendre leurs fonctions normales. À l'heure actuelle, les limites russes définitives au sein des Brigades multinationales (BMN) Nord, Sud et Ouest sont toujours en cours de discussions mais les troupes russes effectuent déjà des patrouilles communes avec les autres troupes de la KFOR. Les Émirats arabes unis ont actuellement 100 hommes sur le terrain. La Finlande devrait achever son déploiement d'ici la fin du mois d'août et l'Autriche et la Suède se déploieront respectivement en septembre et en octobre 1999.

Sécurité

4. La situation au Kosovo reste très tendue et instable; elle continue à provoquer des difficultés pour assurer la sécurité des minorités ethniques. Des actions isolées ont été entreprises ici ou là contre le personnel de la KFOR et des représailles d'Albanais d'origine contre les minorités continuent d'être signalées et provoquent un important exode de la minorité serbe. L'incident le plus grave a eu lieu à Gracko le 23 juillet et 14 Serbes ont été tués. Les zones où Serbes et Albanais sont séparés physiquement mais restent cependant à proximité les uns des autres sont des endroits où la situation peut rapidement devenir violente et créer une menace pour le personnel de la KFOR. Les attaques contre les symboles de la culture serbe, comme les églises orthodoxes, sont en augmentation.

5. Au 27 juillet, un total de 194 civils avaient été tués depuis l'entrée de la KFOR au Kosovo. Sur ce nombre, 73 étaient d'origine serbe (37,6 %), 72 d'origine albanaise (37,1 %), 5 étaient des Roms (2,5 %) et 44 étaient d'origine ethnique inconnue (27,8 %). Vingt et une personnes ont été placées en détention en rapport avec ces meurtres.

6. La KFOR travaille en association étroite avec le Groupe du déminage des Nations Unies (UNMAS) et a établi avec lui le Centre de coordination des Nations Unies pour le déminage (UNMACC) afin de soutenir l'attention à l'égard de la menace constituée par les mines et les munitions non explosées au Kosovo. À son entrée au Kosovo et avant la création de l'UNMACC, la KFOR a organisé un centre du déminage qui a reçu depuis un renfort de personnel des Nations Unies et a donné naissance à l'UNMACC. Le Centre est aujourd'hui pleinement opérationnel et il est chargé par les Nations Unies du déminage de la région. Il accomplit cette tâche en employant des équipes civiles de déminage sous contrat. La KFOR procède principalement à l'élimination des mines et des munitions non explosées qui répond aux besoins essentiels de la Mission, y compris le déminage de l'infrastructure civile essentielle et des bâtiments publics.

7. De son côté, l'UCK a déclaré officiellement que toutes les mines posées par l'UCK au cours du conflit ont été enlevées. Les négociations se poursuivent entre les Serbes et la KFOR sur le meilleur moment pour faire revenir les soldats des forces serbes afin de nettoyer leurs champs de mines conformément à l'Accord technique militaire du 9 juin 1999. En général, les progrès sont satisfaisants mais il reste encore beaucoup à faire pour achever le nettoyage et le déminage.

Coopération et respect des engagements par les parties

8. Pour le jour K+7 (28 juin), l'UCK devait avoir établi des sites sûrs de stockage des armes, enregistrés et vérifiés par la KFOR. L'UCK devait aussi avoir établi pour cette date des zones de regroupement pour son personnel. On estime que l'UCK respecte surtout ses obligations en rapport avec la restriction du port d'armes et de l'usage d'uniformes exclusivement dans ces zones de regroupement.

9. Après le jour K+30 (21 juillet), tout le personnel de l'UCK qui n'est pas d'origine locale devait avoir quitté le Kosovo mais les évaluations indiquent que cette condition n'est pas pleinement respectée. Pour la même date également, toutes les armes lourdes, 30 % de toutes les armes légères et toutes les munitions devaient être stockées sur les sites de stockage des armes. On estime qu'à l'heure actuelle, l'UCK n'a pas respecté pleinement le délai fixé au jour K+30 et qu'elle se livre à la contrebande des armes à travers les frontières. Il faut se rappeler qu'une grande partie des chiffres au sujet des armes détenues par l'UCK vient de sources de l'UCK. Il est évident que toutes les munitions n'ont pas été stockées. La KFOR estime ces omissions par l'intermédiaire du mécanisme de la Commission mixte d'application. Soixante pour cent des armes détenues par l'UCK devraient se trouver dans les sites de stockage pour le jour K+60 (20 août) et la totalité des armements de l'UCK devrait être stockée d'ici au jour K+90 (19 septembre). Pour la même date, toutes les forces de l'UCK doivent avoir achevé la démilitarisation et cesser de porter des uniformes militaires ou les insignes de l'UCK. Au total donc, la déclaration faite par l'UCK selon laquelle la totalité des armes qu'elle détient était remise à la KFOR au jour K+30 est estimée non conforme à la réalité du nombre total des armes détenues par l'UCK. Cependant, des progrès sont en cours et il est possible que le rythme lent de remise des armes soit dû à la difficulté des communications au sein de l'UCK.

10. Les forces de sécurité serbes ont respecté les conditions de l'Accord technique militaire. Il est possible toutefois que certains éléments de la police spéciale du Ministère de l'intérieur soient restés au Kosovo, dans les zones serbes, pour surveiller la situation.

11. La Commission mixte d'application s'est réunie régulièrement toutes les semaines au quartier général de la KFOR. Ces réunions, qui portent exclusivement sur les questions intéressant la KFOR et l'UCK, n'ont jamais servi de cadre à des négociations avec les forces serbes. Participent à ces réunions des représentants de la COMKFOR, les commandants de brigade de la KFOR, le "chef d'état-major" de l'UCK et ses sept "commandants de zone".

Coopération avec les organisations internationales

12. La KFOR continue de fournir quotidiennement, et sur demande, une aide humanitaire aux organisations internationales et organisations non gouvernementales (transports, distribution de vivres, aide médicale, rétablissement des services d'appui et protection et escorte de réfugiés et de personnes déplacées).

13. Dans l'ensemble du Kosovo, les brigades multinationales ont apporté leur appui au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie en enregistrant et en signalant les sites où des crimes de guerre auraient été commis et en empêchant par la suite toute intervention illicite sur ces sites.

14. Cinq centres de détention abritant des criminels de droit commun sont gardés par les forces de la KFOR.

15. La KFOR a aidé à collecter et évaluer les demandes d'emploi au Service de police kosovar et participé à la construction et aux autres préparatifs concernant la nouvelle école de police du Kosovo. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire avant que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) puisse assumer la pleine responsabilité des opérations de police dans la province, la KFOR et l'UNIP ont déjà commencé à effectuer des patrouilles mixtes.

16. En vue d'exercer un contrôle efficace et durable, les brigades multinationales de la KFOR ont établi des points de contrôle aux principaux points de passage de la frontière entre, d'une part, le Kosovo et, d'autre part, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Albanie, le principal objectif étant de prévenir le trafic illégal d'armes et d'équipement militaire. Des patrouilles de reconnaissance par hélicoptère et des missions d'intervention rapide ont été menées dans l'ouest du Kosovo afin de contrecarrer les activités de pillage et les opérations de contrebande à la frontière albanaise. La KFOR reste préoccupée du fait de l'absence de mécanismes de contrôle efficace de l'immigration, ce qui permet à des Albanais de se livrer à des actes criminels au Kosovo. Dès que les unités de l'ONU responsables de la sécurité à la frontière seront en place, elles se chargeront d'assurer la sécurité à la frontière; cela dit, la KFOR continuera d'apporter son appui à la MINUK lors des opérations de lutte contre la contrebande et le pillage.

17. La KFOR aide considérablement la MINUK en apportant son appui à l’administration civile intérimaire jusqu’à ce que la MINUK assume la pleine responsabilité de la situation. La KFOR est représentée à tous les niveaux de l’administration civile et coopère étroitement avec les administrateurs civils de la MINUK. Des réunions de coordination ont lieu quotidiennement. La KFOR a aidé la MINUK à mettre sur pied le centre de situation de la MINUK à Pristina. Ce centre d’information et de gestion des crises est d’une importance capitale pour le Représentant spécial du Secrétaire général et représente un lien de communication continu pour la KFOR. Des représentants de la KFOR travaillent directement avec le haut responsable de l’administration civile de la MINUK à tous les niveaux de l’administration. Des représentants de la KFOR et de la MINUK tiennent des réunions d’évaluation tous les 14 jours afin de cerner tout problème lié au transfert des responsabilités.

18. LA KFOR continue d’intervenir dans tout le Kosovo pour reconstruire divers systèmes d’infrastructure. Les soldats de la KFOR s’acquittent actuellement de diverses tâches (assainissement, approvisionnement en eau, fonctionnement des ponts, rétablissement du courant électrique, utilisation des autopompes, examen des systèmes d’infrastructure de base, etc.). Le réseau routier dans l’ensemble du Kosovo retrouve rapidement son état d’avant le conflit et la plupart des zones sont accessibles par camion. Les transports ferroviaires ont repris et les organisations non gouvernementales commencent à utiliser les trains pour transporter les marchandises en vrac et le matériel de construction. Pour l’instant, l’aéroport de Pristina accueille principalement des avions militaires, mais il peut également accueillir un nombre limité d’avions civils. La KFOR collabore avec les ONG, par l’intermédiaire de la MINUK, pour réparer les écoles afin qu’elles soient prêtes à accueillir les élèves au début du mois de septembre. L’Unité de coordination de l’Équipe spéciale urbaine "Groupes de travail sur les questions urbaines" est le plus vaste projet exécuté par la KFOR au titre de la coopération entre civils et militaires. Cette unité, centre d’information local pour tous les projets et évaluations, facilite la coordination et élimine les doubles emplois coûteux.

Perspectives d’évolution

19. Depuis qu’elle a été déployée, la KFOR s’est efforcée de créer un climat sûr, réussissant ainsi à limiter l’exode des Serbes. Les principaux objectifs de la KFOR étaient de rétablir la loi et l’ordre, de protéger les Serbes et autres minorités et de démilitariser l’UCK. Les meurtres, pillages et incendies volontaires qui ont été signalés pendant les premiers jours qui ont suivi le retrait des forces serbes/police spéciale du Ministère de l’intérieur ont diminué au cours des 15 derniers jours, et les patrouilles de la KFOR s’emploient nuit et jour à prévenir de tels incidents. Malgré les efforts de la KFOR, les actes criminels et de harcèlement entre groupes ethniques continuent de se produire, et la population serbe en est la principale victime. La KFOR continuera de collaborer étroitement avec la MINUK en vue de régler ces questions, entres autres, et de maintenir la paix et la stabilité au Kosovo.
